



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2026

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
53	53	37	44

N° CC-2026-117

OBJET : Création d'une résidence artistique de territoire sur le Bassin Auterivain

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, dûment convoqué en date du douze octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Madame Cathy HOAREAU, Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Annabelle CAMOU, Monique COURBIERES, Karine DE BOISSIEU, Corinne DEQUIVRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Marie-Christine FOURNIÉ, Cathy HOAREAU, Geneviève PAUBERT, Viviane PAUBERT, Myriam PAULIGNAN, Marie ROUGANIOU, Sylvie SOUM, Danielle Tensa, Marilyne TORRES, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs Mathieu BERARD, Alain BERNIERE, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Jean-Michel BOUCHEZ, Olivier CARTE, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Alain DURAND, Patrick FERNANDEZ, Gabriel GACH, Julien GODEFROY, Régis GRANGE, Richard HALUPNIZCAK, René MARCHAND, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Philippe ROBIN ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Aurélie BARTCZAK donne procuration à Alain DURAND, Emilie FREYCHE à Marilyne TORRES, Garance GREBEL à Richard HALUPNIZCAK, Hélène JOACHIM à Serge DEJEAN, Éric OLIVEIRA à Annabelle CAMOU, Marie-Claire TROUCHE à Olivier CARTE, Sébastien VINCINI à Cathy HOAREAU,

ABSENTS EXCUSES : Martine BORDENAVE, Laurence COQUILLAT, Philippe GAZZERA, Audrey NOGUES, Stéphane LABIT,

ABSENTS : Sandrine BARTHE MICALLEF, Didier GALLEY, Serge MARQUIER, René PACHER.

lesquels la majorité des membres en exercice.

Marilyne TORRES a été nommée secrétaire de séance.

Madame la Présidente informe l'assemblée que la DRAC Occitanie a proposé la mise en œuvre de résidences artistiques de territoire à l'échelle du Pays Sud Toulousain.

Elle précise qu'une résidence artistique constitue une opportunité de conforter l'accès à la culture, de valoriser chaque commune et d'affirmer une ambition culturelle commune pour l'avenir du territoire.

Une résidence de territoire repose sur la présence prolongée d'un artiste, d'une équipe ou d'une compagnie au contact des habitant·e·s, des communes et des acteurs locaux. Le cadre présenté prévoit au moins trois mois de présence, éventuellement répartis en plusieurs périodes, et un appel à projets adressé à des artistes extérieurs au territoire. Elle se distingue de l'accueil ponctuel d'un spectacle. La collectivité identifie les besoins, les publics et les grandes orientations thématiques. Les artistes proposent ensuite une démarche libre et originale, nourrie par les rencontres, les lieux, les paysages, les mémoires et les pratiques du territoire.

L'engagement dans cette résidence prolongerait la politique menée par la CCBA en faveur de l'accès de toutes et tous à la culture. Cette ambition est relayée dans les missions de l'EMILA, dont l'action dépasse l'enseignement musical spécialisé : interventions en milieu scolaire, orchestres à l'école et au collège, pratiques collectives, projets hors les murs et partenariats locaux, témoignant d'une volonté d'aller vers les publics et de réduire les inégalités d'accès aux pratiques artistiques. La résidence s'appuierait sur cette expérience tout en élargissant la coopération à d'autres services, disciplines, publics et partenaires.

La géographie du Bassin Auterivain et les difficultés actuelles de mobilité peuvent limiter l'accès aux événements culturels. Les jeunes sans moyen de transport autonome, les personnes âgées, les familles éloignées des pôles et les personnes fragilisées sont particulièrement concernées. L'existence d'une programmation ne garantit donc pas, à elle seule, un accès effectif à la culture.

Par sa présence dans les communes et au plus près des lieux de vie, une résidence permet d'intégrer cet enjeu dès la conception du projet. L'équité territoriale ne signifie pas reproduire la même action partout, mais permettre à chaque commune de contribuer selon ses ressources et d'offrir à ses habitant·e·s de réelles possibilités de participation.

L'EMILA identifie une offre encore restreinte pour les lycéens·nes et les jeunes adultes. L'arrivée du lycée renforce la nécessité d'accorder une place à cette jeunesse, à ses pratiques, à sa parole et à sa manière d'imaginer le territoire. Cette orientation pourrait se conjuguer avec une démarche intergénérationnelle associant notamment les personnes âgées, porteuses de mémoires et d'expériences.

Issue du Remix de l'EMILA, la piste « Échos de l'Ariège » offre un point d'appui sans constituer un projet arrêté. Elle associe mise en récit du territoire, collectage auprès des habitant-e-s et création artistique. L'Ariège pourrait devenir un fil conducteur, à condition d'intégrer pleinement les communes des coteaux et les espaces non riverains :

- jeunesse, dialogue entre les générations et transmission des mémoires
- patrimoines bâtis, naturels et immatériels, paysages et transformations du territoire
- diversité des pratiques culturelles et participation des habitant-e-s
- enjeux citoyens : droits culturels, égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations, écologie et vivre-ensemble

Ces orientations ne visent pas à imposer un discours ou une forme. Elles constituent un cadre proposé aux artistes, qui resteront libres d'en faire une lecture sensible et singulière. La résidence peut ainsi rendre les enjeux civiques concrets, susciter le dialogue et reconnaître chaque personne comme porteuse de références, de pratiques et de connaissances.

Chaque commune pourrait prendre part à la résidence à partir de ses propres ressources :

- un lieu, un paysage ou un élément de patrimoine à faire découvrir autrement
- une histoire, une mémoire, un savoir-faire ou une pratique culturelle
- un groupe d'habitant-e-s, une association ou une initiative locale
- un espace d'accueil, de rencontre, d'expérimentation ou de présentation publique.

Au-delà de la résidence, la démarche renforcerait la connaissance mutuelle entre communes et services, la mise en réseau des initiatives et la visibilité des ressources locales. Les services de la CCBA, l'EMILA et les référent-e-s culture et patrimoine des communes seraient associés à la préparation afin de relier les singularités communales à l'intérêt communautaire.

Dans un territoire en évolution, marqué par la croissance démographique, l'arrivée de nouveaux habitant-e-s et l'ouverture du lycée, la culture contribue à créer des repères communs sans effacer les identités locales. S'engager dans une résidence adresserait un signal fort : le Bassin Auterivain peut être un lieu de création, d'expérimentation et de participation, et pas seulement un espace depuis lequel il faut se déplacer pour accéder à la culture.

La rencontre avec les artistes et la diversité des expressions favorisent la curiosité, l'esprit critique, l'imaginaire et la capacité d'agir. La résidence participerait ainsi à l'affirmation d'un territoire culturel fort et singulier, attaché à l'émancipation, à l'ouverture et à la participation de ses habitant-e-s.

Madame la Présidente précise qu'à ce stade, il ne s'agit pas de valider une œuvre, une équipe artistique ou un budget définitif. La poursuite de la démarche permettra de confirmer le cadre avec la DRAC, de consulter les communes, de préciser les orientations de l'appel à projets, d'identifier les capacités d'accueil et d'établir un budget précis et complet.

Toutefois, ce projet de résidence artistique pourrait bénéficier d'un financement de la DRAC à hauteur de 15 000 € au titre de la rémunération des artistes et de 2 500 € de coordination du PETR.

La CCBA devrait prendre à sa charge 3 000 € au titre de la rémunération des artistes, ainsi que les frais d'hébergement et de restauration des artistes dont le coût dépendra du nombre d'artistes et des périodes de présence.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'une résidence artistique de territoire sur le territoire du Bassin Auterivain,

SOLLICITE la subvention auprès de la DRAC,

AUTORISE la communauté de communes à lancer un appel à candidatures,

DECIDE de prévoir les crédits nécessaires au BP 2027.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Par délégation de la Présidente,
Valérie SAINT-MARTIN,
Directrice générale des services

